

	<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b> <b>N° F-2001-153 R2</b>		Diffusion : <b>B</b>	Date d'émission : <b>4 février 2004</b>	Page : <b>1/2</b>
	Direction générale de l'aviation civile France	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC : <input checked="" type="checkbox"/> pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné. <input type="checkbox"/> en tant qu'autorité du pays d'immatriculation des aéronefs concernés.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Edition du GSAC	<b>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</b>				
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : <b>Sans objet</b>		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : <b>2001-153 Révision 1</b>			
Responsable de la navigabilité du matériel : <b>AIRBUS</b>		Type(s) de matériel(s) : <b>Avions A340-200/300</b>			
Certificat(s) de type n° 183 Fiche(s) de données n° 183					
Chapitre ATA : <b>27</b>	Objet : <b>Commandes de vol - Calculateur primaire de commandes de vol (FCPC) - Révision temporaire de la MMEL</b>				

## 1. APPLICABILITE :

Avions AIRBUS A340 modèles -211, -212, -213, -311, -312 et -313, tous numéros de série, à l'exception des avions ayant reçu l'application :

- de la modification 48753 en production ou du Bulletin Service AIRBUS (BS) A340-27-4101 en exploitation (installation FCPC L16 2K0)  
ou,
- de la modification 48754 en production ou du BS A340-27-4102 en exploitation (installation FCPC L16 2K1)  
ou,
- de la modification 51356 en production ou du BS A340-27-4116 en exploitation (installation FCPC L16A 2K0)  
ou,
- de la modification 51340 en production ou du BS A340-27-4117 en exploitation (installation du FCPC L16A 2K1).

**Nota 1** : La Révision 2 de cette consigne de navigabilité (CN) n'implique pas de travail supplémentaire.

## 2. RAISONS :

Une analyse du constructeur a démontré que, dans le cas du calculateur PRIM 1 non opérationnel, associé à une double perte des circuits hydrauliques jaune et bleu, un brusque mouvement de la gouverne de profondeur peut se produire lors de la phase d'atterrissage, au passage en loi d'arrondi.

En conséquence, le constructeur a émis une révision temporaire de la liste minimum d'équipements (MMEL). Cette révision interdit la mise en service de l'avion si le calculateur PRIM 1 n'est pas opérationnel. Cette MMEL TR a été rendue obligatoire par cette CN à l'édition originale.

La Révision 1 de cette CN avait pour but d'exclure du champ d'applicabilité les avions ayant reçu l'application de la modification AIRBUS 48753/BS A340-27-4101 ou 48754/BS A340-27-4102. Ces BS installent le FCPC L16 qui intègre des caractéristiques corrigées pour lever l'interdiction de voler avec un calculateur PRIM 1 non opérationnel.



Suite à des anomalies détectées en service sur FCPC L16, AIRBUS a conçu un nouveau standard FCPC L16A.

Le but de cette Révision 2 est d'exclure du champ d'applicabilité les avions équipés de ce nouveau standard FCPC par l'application de la modification AIRBUS 51356/BS A340-27-4116 ou 51340/SB A340-27-4117.

### **3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :**

A compter de la date d'entrée en vigueur de la présente CN à l'édition originale :

- introduire dans la liste minimum d'équipement (MEL) de l'avion les révisions temporaires suivantes relatives à la MMEL constructeur :

SECTION 01 : TR n° 01-27/03Z issue 2 approuvée par la DGAC le 25 mars 2002,

SECTION 02 : TR n° 02-27/01Z issue 2,

et se conformer à ces directives.

**Nota 2 :** Pour lever l'interdiction de voler avec un calculateur PRIM 1 non opérationnel pour les avions qui restent équipés de FCPC L15, il est fortement recommandé d'installer le nouveau standard FCPC L16A.

### **4. DOCUMENTS DE REFERENCE :**

Révisions temporaires MMEL A340 :

- SECTION 01 : TR n° 01-27/03Z issue 2

- SECTION 02 : TR n° 02-27/01Z issue 2

Bulletin Service AIRBUS A340-27-4101

Bulletin Service AIRBUS A340-27-4102

Bulletin Service AIRBUS A340-27-4116

Bulletin Service AIRBUS A340-27-4117

(Toute révision ultérieure approuvée de ces documents est acceptable).

### **5. DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :**

**Edition originale** : 12 mai 2001

**Révision 1** : 06 juillet 2002

**Révision 2** : 14 février 2004.

### **6. REMARQUE :**

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

AIRBUS - Gérard MEUREY - Fax : 33 5 61 93 45 80.

### **7. APPROBATION :**

Cette CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-756 du 28 janvier 2004.